

Certificat de produit n° QL-040

Délivré conformément aux articles L433-3 et suivants, et R433-1 et suivants du Code de la Consommation

L'ADAL atteste que :

EX'AL

1460 avenue Guy de la Verpillière
01150 Saint-Vulbas – FRANCE

Pour l'activité de revêtement par thermolaquage des alliages d'aluminium sur **la ligne de production (V)** de son installation située à la même adresse,

Satisfait aux exigences du Référentiel de certification QUALILAUQUAGE[®], après évaluation selon les modalités définies dans ce référentiel. L'ADAL lui accorde le droit d'usage de la marque QUALILAUQUAGE[®] pour toute la durée de validité du certificat et dans les conditions prévues par le référentiel, sous condition de respecter les exigences de la certification.

Le programme de certification QUALILAUQUAGE[®] est librement consultable sur le site www.adal-aluminium.fr. La certification QUALILAUQUAGE[®] répond aux prescriptions de la norme NF P 24-351 et de la norme NF EN 12206-1.



Date du certificat initial : 28/01/2025

Date de fin de validité du certificat : 31/12/2025

Emis à Paris, le 28 janvier 2025

Mélanie Grammaticopoulos
Déléguée Générale de l'ADAL

Le certificat est nominatif et ne peut être transféré à un tiers. Seule l'ADAL, organisme certificateur accrédité par le COFRAC, est habilitée à distribuer la marque QUALILAUQUAGE[®]. Le certificat peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment dans les conditions prévues par le Référentiel de certification QUALILAUQUAGE[®]. Pour une utilisation appropriée, la portée de la certification et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet de l'ADAL.